



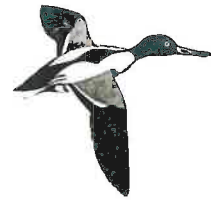
**MAIRIE DE VENSAC**  
Plage, forêt, marais, vigne et patrimoine

# LE BIGANON VENSACAIS

## Informations municipales de juillet à décembre 2024



### LE MOT DU MAIRE



La France semble se trouver à un tournant dans sa gouvernance. Cela modifiera-t-il les rapports entre les services de l'État et les communes ? Toujours est-il que tout devient bien compliqué...

Ces dernières années, Vensac a connu beaucoup de réalisations à l'initiative de la municipalité. Les deux bâtiments en cours de construction constituent l'aboutissement d'un projet conçu pour moderniser, sans le dénaturer (dans l'esprit de l'architecture locale) notre centre-bourg, en remplacement d'immeubles fortement dégradés.

Notre commune a aussi évolué avec l'arrivée d'une nouvelle population, ce qui entraîne selon certains un changement dans l'âme de notre village. De nombreuses questions se posent sur la poursuite de l'augmentation du nombre d'habitants à l'année et de résidents secondaires, sur le tourisme et ses conséquences directes ou indirectes.

En tout cas, sachez que les employés communaux et le Conseil municipal œuvrent tous les jours au service des Vensacais, pour le bien de tous. Et toutes nos associations font de même.

Bravo pour tous les événements et activités organisés tout au long de l'année par le Comité des fêtes, Au Plaisir de Peindre, Le Petit Pinceau, Vensac Détente, Vensac Loisirs Culture. Félicitations à tous ces bénévoles !

Au moment où la France se prépare à accueillir les Jeux Olympiques, les Mounaqueurs ont choisi de plonger Vensac dans des Olympiades médocaines pleines d'un humour et d'une gaieté qui font du bien. Un grand merci aux Mounaqueurs pour cette bouffée de bonne humeur et d'enthousiasme !

Bienvenue à une nouvelle entreprise qui vient de s'installer sur notre commune : la Brasserie la Plagiste, brasserie artisanale et locale !  
Bienvenue également à l'ostéopathe qui a ouvert un cabinet place de l'Église !

Je souhaite à tous les Vensacais et aux touristes un été très agréable et vous donne rendez-vous le jeudi soir du 11 juillet au 22 août pour nos conviviaux marchés nocturnes.



## RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni les 19 février, 20 février, 21 mars, 13 mai et 18 juin 2024.

Le tableau récapitulatif des décisions prises est publié dans les cinq jours qui suivent la réunion mais le procès-verbal intégral n'est rendu public qu'après son adoption lors de la séance suivante. Ces procès-verbaux intégraux sont ensuite à votre disposition à la mairie, sur l'écran tactile, ainsi que sur le site Internet [www.vensac-medoc.com](http://www.vensac-medoc.com)

N'hésitez pas à consulter ces documents pour être bien informés.

## POINT SUR LE PLU

Le « nouveau » PLU a été approuvé par le Conseil municipal le 19 février dernier. Les services de l'État (au prétexte de nous protéger des recours) l'ont trouvé entre autres trop « permissif » notamment en zone A, N et Ud. De plus, ils nous ont reproché de ne pas avoir suffisamment défini les coupures d'urbanisation. Par ailleurs, l'État a souhaité que la CDPNAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) fournisse une réponse à la consultation des personnes publiques, ce qu'elle n'avait pas fait en son temps.

Dans un souci d'apaisement, le Conseil municipal a donc décidé de reprendre la révision du PLU afin de modifier quelques points mis en exergue par l'État puis de consulter à nouveau les personnes publiques associées et de refaire une enquête publique...

En attendant, le PLU du 19 février a été retiré par le conseil municipal et **c'est le PLU de 2012 qui est à nouveau applicable.**

L'urbanisme est devenu très compliqué ; ainsi, par exemple, les schémas de cohérence territoriale de Médoc Atlantique et du Bassin d'Arcachon ont été suspendus par le Préfet...



## CHANTIERS DU CENTRE-BOURG, VENSAC Océan 3 ET ENTRETIEN DES ROUTES

Tous les lots ayant été pourvus, les **travaux de construction en centre-bourg ont commencé en mai**, malgré de nombreux jours de pluie, et devraient durer un peu plus d'un an. Pour rappel, deux bâtiments seront réalisés.

Le premier sera édifié au coin de la Grande-Rue et de la rue du Moulin. Le rez-de-chaussée comprendra un local pour nos deux kinésithérapeutes, Pierre SAVIN et Lisa RONTEY, et un espace qui n'a pas pour l'instant de destination (restaurant, commerce ?). L'étage sera consacré à six appartements, 4 T2 et 2 T3, qui seront mis en location.

Le deuxième bâtiment, situé à l'arrière, entre la nouvelle construction et la mairie, sera composé de la Maison d'Assistantes maternelles (en remplacement de l'actuelle) ainsi que d'une salle pour nos deux associations de peinture.

Côté **lotissement de Vensac Océan 3**, les travaux de viabilisation (routes, eau, électricité, assainissement) sont achevés et les terrains ont été mis en vente.

Des routes ont été refaites en monocouche. A noter que, malgré un hiver et un printemps très pluvieux, aucun trou important n'a été constaté sur nos 50 kilomètres de voirie communale. Par ailleurs, afin de lutter contre la détérioration des chaussées (ombre, mousse, gouttes de pluie) - et pour limiter les risques de propagation d'incendie -, une entreprise a coupé une partie des arbres situés trop près des bords de route ; de nouvelles campagnes seront à réaliser.

## PLAGE : NETTOYAGE ET STATIONNEMENT

Depuis toujours Vensac a privilégié le **nettoyage manuel de sa plage** et veille au respect de celle-ci, tant au niveau de la dune avec ses accès balisés, qu'au bord de l'eau. **Nettoyer ne veut pas dire ratisser.** Pourquoi laisser les bois flottés et les plantes au bas des dunes ?

- Importance de la laisse de mer pour la biodiversité (nourriture, habitat, etc.) mais aussi pour le profil des plages (limite l'érosion, participe au développement et à l'équilibre dunaire).
- Habitats pour des espèces protégées comme le gravelot à collier interrompu (bio-indicateur de la bonne santé des plages).

Par ailleurs, plusieurs panneaux ont été ajoutés le long de la route côtière pour **renforcer la signalisation d'interdiction de stationnement en bordure de plage de 23 heures à 7 heures du matin.**



## CAMÉRA POLICE MUNICIPALE

Conformément au décret n° 2019-140 du 27 février 2019 et à l'autorisation du préfet (arrêté préfectoral du 11 avril 2019), la police municipale de Vensac est équipée d'une caméra individuelle. Ces enregistrements ont pour finalité de prévenir les incidents lors des interventions, constater des infractions ainsi que pouvoir poursuivre leurs auteurs par la collecte de preuves.

## DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Les demandes d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, etc) peuvent être déposées en ligne via le lien présent sur le site Internet de la commune ([www.vensac-medoc.com](http://www.vensac-medoc.com)), dans l'onglet Vie municipale / Urbanisme).

Afin de faciliter vos démarches et d'éviter le gaspillage de papier, il est bon de privilégier ces dépôts sous forme dématérialisée. Vous pouvez bien sûr vous rapprocher du service urbanisme de la mairie pour toute question ou vérification de vos dossiers avant dépôt.



## BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage, les activités de bricolage, jardinage et travaux sont réglementées. L'article R1336-5 du Code de la santé publique précise qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... ». Il en résulte qu'un **bruit**, même inférieur aux limites réglementaires applicables aux bruits d'activités professionnelles et apparentées, **dès lors qu'il cause aux particuliers un trouble de jouissance du fait de sa fréquence, de son émergence et de ses caractéristiques spectrales, constitue un trouble de voisinage.**

## INTERDICTION DE NOURRIR LES CHATS OU LES PIGEONS

Conformément au Code sanitaire départemental, article 120, « il est **interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons** ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible. »

## CHIENS DE 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> CATÉGORIES

Selon les lois du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et du 20 juin 2008, les détenteurs ou propriétaires de chiens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories ont obligation d'avoir un permis de détention pour ces animaux. Tout manquement à cette obligation est un délit puni de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende pouvant mener ainsi à la confiscation de l'animal et à l'interdiction définitive de détention d'un chien catégorisé.



## CONTENEURS À ORDURES

Conformément à l'arrêté municipal n° 41/2014, « **les conteneurs, une fois vidés, doivent impérativement être retirés de la voie publique le plus rapidement possible et en tout état de cause au plus tard à 12 heures le lendemain du jour de collecte.** » Le fait de contrevenir au respect de cet arrêté municipal est puni par une contravention de 2<sup>e</sup> classe et les conteneurs laissés sur la voie publique seront confisqués.



## ENFANTS : OBJECTIF NAGE (GRATUIT)

En lien avec la mairie, le Département reconduit l'opération « **Objectif nage** » : **du 8 au 19 juillet 2024, 10 séances gratuites, en priorité pour les enfants de 7 à 13 ans.** Un moyen d'apprendre à les familiariser avec l'eau et à vaincre leur appréhension. **Lieu : piscine du Camping du Vieux Moulin à Vensac.**

Ce programme s'adresse aussi aux 14-17 ans et aux adultes, sous conditions.

**Inscriptions (nombre de places limité) sur [gironde.fr/objectif-nage](http://gironde.fr/objectif-nage) ou au 06 12 59 79 45**

## ATELIERS GRATUITS SENIORS

Après le succès des ateliers numériques et Form'Bien-Etre entre mars et juin, la mairie et l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) programment au second semestre 2024 **deux nouveaux rendez-vous gratuits pour les plus de 55 ans :**

- **ateliers Yoga du rire** (8 séances) le mardi matin du 1<sup>er</sup> octobre au 26 novembre 2024  
*Des conseils et techniques pour faire du rire un outil moteur pour l'amélioration de votre santé.*
- **@ateliers numériques - Perfectionnement** (6 séances) le jeudi matin du 12 décembre 2024 au 13 février 2025  
*Des conseils pour maîtriser les outils numériques, réaliser ses démarches administratives en ligne et communiquer autrement avec ses proches.*

**Informations et inscriptions auprès de l'ASEPT au 05 57 99 79 39.**



## CAMION DE LA CROIX-ROUGE

Le **camion de la Croix-Rouge** sillonne les routes du Médoc pour fournir une aide aux personnes en difficulté. Il **stationne sur le parking de la salle des fêtes de Vensac une fois par mois** (dates annoncées dans PanneauPocket et sur le grand panneau électronique situé devant la mairie), **sauf en principe en août**, et offre de nombreux services : distribution de kits d'hygiène, aide alimentaire, microcrédit, écrivain public et vente d'un large choix de vêtements, accessoires et chaussures à moins de 5 €).

## BUS FRANCE SERVICES

Vensac accueille le bus itinérant France Services proposé par la Communauté de Communes Médoc Atlantique. Vous y trouvez un accompagnement pour réaliser vos démarches administratives et numériques liées à la **situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi.** Cet accueil est gratuit, confidentiel et anonyme. Il vous permet de solliciter les services de l'État (DGFIP, ministère de l'Intérieur, de la Justice, La Poste, France Travail, la CNAF, la CPAM, assurance retraite et MSA, etc.) ou de ses partenaires.

À partir de juillet, le bus France Services stationnera sur le parking de la salle des fêtes chaque **mardi, de 9h15 à 12h30.**

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

Catherine CASSOU DE SAINT-MATHURIN et Philippe BRUNET le 17 avril 2024.

**Le Conseil Municipal présente ses vœux de bonheur aux mariés.**

### NAISSANCES

Fanny, fille d'Élodie SICARD et de Patrick SERVANT, le 23 janvier 2024 à Lesparre

Yzak, fils d'Émilie BAUDRAND et Victor GARAUD, le 7 juin 2024 à Lesparre.

**Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Fanny et Yzak et félicite leurs parents.**

### DÉCÈS

Francis TERECH le 25 décembre 2023 à Lesparre, à l'âge de 73 ans

Patrick SENTUC le 9 janvier 2024 à Pampuyre, à l'âge de 63 ans

Jacqueline LAPEYRE, née HEUGAS, le 12 janvier 2024 à Lesparre, à l'âge de 83 ans

Solange RAMBERT le 12 janvier 2024 à Saint-Jean d'Illac, à l'âge de 74 ans

Tania NDOYE, née BAUDOUX, le 7 février 2024 à Vensac, à l'âge de 36 ans

Jean RIGOT le 21 février 2024 à Lesparre, à l'âge de 87 ans

Michel COUTREAU le 17 avril 2024 à Vensac, à l'âge de 90 ans

Roger DEGOUL le 1er mai 2024 à Soulac, à l'âge de 95 ans

Valérie OLIVI, née LAMIRÉ le 28 mai 2024 à Lesparre, à l'âge de 62 ans.

**Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles des défunts.**

## VIE ASSOCIATIVE

**ACCA** Gilles LABOY – tél. 06 81 00 35 24

**ATT (pêche en mer)** - Patrick SOURDOULAUD – tél. 07 83 15 25 76

**Au Plaisir de Peindre** - Josiane CAHIER – tél. 06 03 29 94 55 – [cahier.josiane@orange.fr](mailto:cahier.josiane@orange.fr)

**Comité des fêtes** Jean DESPLANQUES – tél. 06 85 53 58 67 – [cdf-vensac@orange.fr](mailto:cdf-vensac@orange.fr)

**Le Petit Pinceau** Nicole MESURET – tél. 05 56 09 60 25 & 06 79 24 32 03 – [mesuret.yves@orange.fr](mailto:mesuret.yves@orange.fr)

**Union Nationale des Combattants (UNC)** - Alain CASTANET – tél. 06 09 65 03 93

**Vensac Détente** Danielle ROBIN – tél. 06 74 69 62 88 – [vensacdetente@outlook.fr](mailto:vensacdetente@outlook.fr)

Pilates, renforcement musculaire (abdos, fessiers), stretching, gym douce et yoga

**Vensac Loisirs Culture (VLC)** - Myriam DOLBEAU – tél. 06 47 41 13 02 – [daphne.kpodo@orange.fr](mailto:daphne.kpodo@orange.fr)

Théâtre enfants et adultes + belote



## NOUVELLE ENTREPRISE : BRASSERIE LA PLAGISTE

Marie-Gabrielle et Romain LAPALU viennent tout juste d'ouvrir leur brasserie La Plagiste, espace de brassage et de production de bière ainsi que boutique, au 2 rue du Cimetière.

En juillet et août, ils accueillent le public, sans rendez-vous, le lundi, le mercredi et le samedi, de 17h30 à 19h30 pour visite, dégustation et vente.

La Plagiste sera également présente sur la place de l'église durant les marchés nocturnes du 11 juillet au 22 août.

Toute l'année, il sera possible de visiter la brasserie en prenant rendez-vous au 06 69 00 12 08.

Bienvenue à cette nouvelle entreprise !



## ARRIVÉE D'UN OSTÉOPATHE

Arthur SCHOTT, ostéopathe, a installé son cabinet début mai au 5 place de l'Église.

Prise de rendez-vous sur Doctolib ou au 06 48 86 74 26.

Bienvenue à ce praticien qui complète l'offre médicale et paramédicale de notre commune !

## SERVICES

**MAIRIE** Tél. 05 56 09 44 04 [mairiedevensac@vensac-medoc.com](mailto:mairiedevensac@vensac-medoc.com) [www.vensac-medoc.com](http://www.vensac-medoc.com)  
Ouvverte lundi, mardi, jeudi 9h à 13h et 14h à 17h ; mercredi et vendredi 9h à 13h ; samedi 9h à 12h

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. 05 56 09 46 69

Ouvverte du lundi au vendredi 9h à 12h

### ÉCOLE MATERNELLE

Tél. 05 56 09 55 18

**MÉDECIN** - Sarah IUNG TOUZARD - rendez-vous au 05 56 41 33 16

**INFIRMIÈRES** - soins à domicile et cabinet - rendez-vous au 05 56 59 22 78

**KINÉSITHÉRAPEUTES** - Pierre SAVIN et Lisa RONTEY - rendez-vous au 05 57 75 82 83

**OSTÉOPATHE** - Arthur SCHOTT - rendez-vous au 06 48 86 74 26

**PSYCHOLOGUE CLINICIEN** (enfants et adultes) - Charles DELORD - rendez-vous au 06 13 64 64 71

**PÉDICURE-PODOLOGUE** - Coraline BELLET-BOSSE - rendez-vous au 05 64 55 00 94

**HYPNOLOGUE** - Guénoïa QUILLET - rendez-vous au 06 70 87 91 06

**M.A.M. LES P'TITS PIRATES (Maison d'Assistantes Maternelles)** - Tél. 06 42 71 10 20 et 06 29 20 63 86

Enfants de 2,5 mois à 6 ans - Ouvverte du lundi au vendredi 7h30 à 17h30

**CABINET VÉTÉRINAIRE «Dune et Océan»** - Tél. 05 56 59 00 15 - Urgences 24 heures/24 au 06 19 63 22 24

### DÉCHÈTERIE

Tél. 05 56 73 99 98

Ouvverte du mardi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h20

**Pass'Déchèterie obligatoire**

**SMICOTOM** Tél. 05 56 73 27 40 - [www.smicotom.fr](http://www.smicotom.fr)

**Collecte hors Vensac Océan** : bacs jaunes et verts mercredi après-midi toutes les semaines

bacs gris mercredi après-midi les semaines paires

**Collecte Vensac Océan** : bacs jaunes vendredi matin toutes les semaines

bacs verts et gris jeudi matin toutes les semaines

### SUPÉRETTE VIVAL

Tél. 05 57 75 04 85

Ouvverte tous les jours 8h à 12h30 et 15h à 19h - dimanches et jours fériés 8h à 12h30

Point Mondial Relay - Service café/thé sur place ou à emporter.

**SALLE DE SPORT MÉDOC'S GYM** - 7 jours / 7 - Tél. 07 83 27 42 02



## ÉVÉNEMENTS DE JUILLET À DÉCEMBRE 2024 (calendrier prévisionnel)

- 1 ou 2 juillet Retransmission Championnat d'Europe de football organisée par le Comité des fêtes  
5 ou 6 juillet Retransmission Championnat d'Europe de football organisée par le Comité des fêtes  
**07 juillet Élections législatives (2nd tour) à la mairie**  
8 ou 9 juillet Retransmission Championnat d'Europe de football organisée par le Comité des fêtes  
11 juillet Marché nocturne avec orchestre  
13 juillet Spectacle jets d'eau, lumières et musiques offert par la mairie  
Bal organisé par le Comité des fêtes  
14 juillet Retransmission finale Championnat d'Europe de football organisée par le Comité des fêtes  
18 juillet Marché nocturne avec orchestre  
23 juillet Concert années 70-80 organisé par le Comité des fêtes  
25 juillet Marché nocturne avec orchestre  
26 juillet Loto organisé par Le Petit Pinceau  
1<sup>er</sup> août Marché nocturne avec orchestre  
06 août Concert Rock'n'Roll organisé par le Comité des fêtes  
08 août Marché nocturne avec orchestre  
15 août Marché nocturne avec orchestre  
20 août Concert Jazz Blues organisé par le Comité des fêtes  
22 août Marché nocturne avec orchestre  
13 sept. Karaoké organisé par le Comité des fêtes  
14-15 sept. Vide-grenier organisé par Le Petit Pinceau  
22 sept. Thé dansant orchestre Jean-Louis Vincent organisé par le Comité des fêtes  
04 oct. Loto organisé par le Comité des fêtes  
12 oct. Repas dansant orchestre New Orchestra organisé par le Comité des fêtes  
18 oct. Loto organisé par Le Petit Pinceau  
16-17 nov. Marché de Noël organisé par Le Petit Pinceau  
29 nov. Karaoké organisé par le Comité des fêtes  
30 nov.-1<sup>er</sup> déc. Bourse aux vêtements organisée par Le Petit Pinceau  
13 déc. Loto organisé par le Comité des fêtes  
20 déc. Vin chaud suivi d'un concert des Papis Jazz, organisés par le Comité des fêtes  
22 déc. Noël des enfants organisé par le Comité des fêtes  
31 déc. Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des fêtes

